

1033 CHESEAU-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2013

TABLE DES MATIERES

1	La commission de gestion	4
1.1	Composition de la commission de gestion	4
1.2	Réunion de travail de la commission de gestion	4
1.3	Glossaire	4
1.4	Le cahier des charges de la commission de gestion	5
2	Comptes 2013 et Commission des Finances	6
2.1	Vérification des comptes	6
2.2	Rapport de contrôle de la fiduciaire	6
3	Commission des affaires régionales et intercommunales	6
4	Suite donnée aux préavis de la Municipalité	7
4.1	Préavis 26/2013 Route de Lausanne	7
4.2	Préavis 29/2013 Sol salle de gym DLV	7
4.3	Préavis 30/2013 Chaudières collège DLV	7
4.4	Préavis 28/2013 Taxe de financement pour les équipements communautaires	7
5	Questions relatives aux PV du Conseil communal	8
5.1	Travail au noir	8
5.2	Déchets Mc Donald`s	8
5.3	Etude chauffage et isolations collège DLV	9
5.4	Arrêt de bus Châtelard	9
5.5	Visibilité accès bâtiment de voirie	10
5.6	Sentier Saugettaz	10
6	Questions relatives aux communications de la Municipalité ...	11
6.1	Jardins familiaux	11
6.2	Salle de conférence pour l'UAPE	12
7	Programme de législature 2011-2016	12
7.1	Communications	12
7.2	Energies	12
7.3	Service à la population	13
7.4	Transport / Mobilité	13
8	Site internet communal	14
9	Etude IDHEAP	15
9.1	Recommandations du bureau IDHEAP	15
9.2	Etat de la situation	16

Table des matières

10	Suite donnée aux vœux de la commission de gestion sur le rapport 2012	17
10.1	Préavis 14/2012 Arrêts de bus ligne 54	17
10.2	Sauvegarde des données	17
10.3	Archivage papier	17
10.4	Contrôle stockage pour matériel et produits de la conciergerie	17
10.5	Sociétés locales	17
11	Gestion des déchets	18
11.1	Fonctionnement du site de la déchetterie	18
11.2	Marché du recyclage	18
11.3	Taxes	19
11.4	Sacs poubelle	19
11.5	Eco-point dans le village	20
11.6	Subvention	20
11.7	Visite de l'usine d'incinération TRIDEL SA	21
11.8	Visite de la déchetterie	23
12	Bâtiment du centre de vie enfantine pré et parascolaire	25
12.1	Visite du chantier	27
13	Liste des travaux effectués en 2013	27
14	Commissions dépendant de la Municipalité	28
15	Cahier des charges	29
16	Entretiens d'appréciation	29
17	Questions relatives au rapport de gestion 2013 de la Municipalité	30
18	Conclusion	33

1 COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Hans-Peter Guggenbühl	président
Eric Millioud	membre
André Bonzon	membre
Christiane Rihs	membre
Claude Nyffenegger	rapporteur

1.2 RÉUNION DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission s'est réunie 14 fois :

5 novembre 2013	4 mars 2014
26 novembre 2013	18 mars 2014 (2 fois)
17 décembre 2013	13 mai 2014
14 janvier 2014	20 mai 2014
4 février 2014	27 mai 2014
11 février 2014	3 juin 2014
19 février 2014	

1.3 GLOSSAIRE

MUN :	Municipalité
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de Gestion
COFI :	Commission des Finances
CARI :	Commission des affaires régionales et intercommunales
en bleu :	Réponses de la Municipalité
en rouge :	Remarques de la commission de Gestion CG

Rédaction, mise en page et photos : Claude Nyffenegger

1.4 LE CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Le règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne définit, dans son article 75, le cahier des charges de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est chargée de l'examen pour l'année écoulée de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts, elle peut faire appel à la commission des finances pour cette tâche; pour l'appréciation de la situation financière de la commune, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances; elle prend également connaissance du rapport de contrôle effectué par un office fiduciaire externe.
- 2) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée. La commission de gestion peut prendre l'avis de la commission des affaires régionales et intercommunales.
- 3) S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente.
- 4) Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission.
- 5) Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux.
- 6) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales).
- 7) D'examiner l'effectif du personnel communal et le tableau des traitements, les cahiers des charges.
- 8) De vérifier que les entretiens d'appréciation du personnel communal ont été effectués conformément au statut.
- 9) D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion municipale, et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend à donner décharge à la Municipalité. Pour établir le dit rapport, la commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux. La commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance commune.

Art. 75, chiffre 1)

«Vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts, elle peut faire appel à la commission des finances pour cette tâche; pour l'appréciation de la situation financière de la commune, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances ; elle prend également connaissance du rapport de contrôle effectué par un office fiduciaire externe»

Art. 75, chiffre 2)

«Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, association de communes, sociétés, associations et fondation auxquelles la commune est intéressée. La commission de Gestion peut prendre l'avis de la commission des affaires régionales et intercommunales»

2 COMPTES 2013 ET COMMISSION DES FINANCES

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes a été réalisé par la COFI qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal.

La CG a reçu le préavis n°44/2014 sur les comptes de l'année 2013 le 20 mai et en a pris connaissance.

2.2 RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport de vérification relatif aux comptes de l'exercice 2013 daté du 20 mai 2014 n'a été transmis à la CG que le 2 juin suivant.

Remarques :

La CG déplore de devoir systématiquement demander avec insistance ce document pour permettre sa consultation.

Après lecture, il en ressort qu'un élément relevé par la fiduciaire sur l'exercice 2012 n'a pas été pris en considération.

De plus, la CG regrette vivement que l'impôt anticipé de l'année 2010 d'un montant de CHF 12'554.50 n'a pas été récupéré dans le délai légal de trois ans.

Conclusion :

La conclusion de ce rapport déclare que la comptabilité de la commune est régulièrement tenue et qu'elle répond aux exigences en la matière.

3 COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Dans sa séance du 17 décembre 2013, la CG a rencontré Monsieur Raphaël Bugnon, président de la CARI.

Comme mentionné sur notre dernier rapport, la CARI a étudié la proposition de Monsieur Bruno Cantin de présenter au Conseil et à la Municipalité une étude approfondie sur nos relations avec les communes avoisinantes et les associations intercommunales et d'étudier les différentes solutions permettant à notre commune de conserver un pouvoir de décision digne de ce nom.

Il a été décidé que le rapport précité serait annexé au rapport de la CG.

Pour ce faire, vous trouverez à la fin de ce document le rapport de la CARI daté du 16 décembre 2013 accompagné du tableau récapitulatif des associations et sociétés dont Cheseaux fait partie.

Monsieur Raphaël Bugnon a présenté ce rapport au Conseil communal lors de sa séance du 8 avril 2014.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

4 SUITE DONNEE AUX PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

Pour cette tâche, la CG a relu tous les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux.

4.1 PRÉAVIS 26/2013 ROUTE DE LAUSANNE

Demande de crédit pour la réfection de la chaussée sur la route de Lausanne, au Sud du Pub (by-Pass)

CG : Les travaux sont-ils complètement terminés ?

Oui

Tout s'est-il bien passé (délais, déviation du trafic) ?

Oui, malgré quelques inévitables ralentissements tout s'est déroulé au mieux et dans des délais très courts

Le compte est-il bouclé et le budget a-t-il été respecté ?

Oui

4.2 PRÉAVIS 29/2013 SOL SALLE DE GYM DLV

Demande de crédit pour la réfection du sol de la salle de gymnastique Derrière-la-Ville DLV

CG : Les travaux sont-ils complètement terminés ?

Oui

Le compte est-il bouclé et le budget a-t-il été respecté ?

Oui

4.3 PRÉAVIS 30/2013 CHAUDIÈRES COLLÈGE DLV

Demande de crédit pour le remplacement des chaudières du collège Derrière-la-Ville DLV

CG : Qu'est-ce que la Municipalité a entrepris comme étude ?

CG : Quelle démarche a-t-elle entreprise dans le cadre d'un chauffage alternatif ?

Les réponses sont données ci-après aux chapitres des divers de la séance du Conseil communal du 21 mai (page 9).

4.4 PRÉAVIS 28/2013 TAXE DE FINANCEMENT POUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires

CG : Quelle est la date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement?

Le règlement est entré en vigueur au 10 décembre 2013

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

5 QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

5.1 TRAVAIL AU NOIR

PV du 30 avril 2013 Page 7, Divers

Monsieur Francisco Sancho demande si la Commune prend des mesures contre le travail au noir sur ses chantiers ?

CG : Monsieur Louis Savary, Syndic, avait promis de veiller sur le chantier concernant le travail au noir, concrètement qu'est-ce-que la Municipalité a entrepris à ce sujet ?

Le respect par les entreprises de la réglementation en vigueur est l'un des critères essentiels de choix lors de l'adjudication. Lorsqu'une entreprise choisit de recourir à des sous-traitants, elle doit l'annoncer à l'avance et le faire protocoler lors de la séance de clarification. L'entreprise s'engage par là, sous sa propre responsabilité, à ce que le sous-traitant respecte également les lois et règlements.

Par ailleurs, l'inspectorat des chantiers opère régulièrement des contrôles inopinés sur tous les chantiers, ce qui permet de repérer et dénoncer les éventuelles irrégularités. Notre chantier du Centre de vie enfantine n'a pas fait exception à ce contrôle.

De plus, la Municipalité demande spontanément à certaines entreprises par l'intermédiaire du bureau d'architectes, de fournir les copies des permis de travail des ouvriers engagés sur le chantier.

5.2 DÉCHETS Mc DONALD`S

PV du 30 avril 2013 Page 8, Divers

Monsieur R. Thonney, constate que divers lieux de la Commune sont très régulièrement envahis de déchets provenant des usagers du Mc Donald's.

CG : Un rapport a-t-il été élaboré et une visite à la direction de l'entreprise planifiée?

Notre service de voirie a effectivement constaté à intervalles réguliers quelques afflux de déchets en provenance du McDonald's et notamment sur le parking Radcliffe situé en face.

Après plusieurs correspondances ces dernières années, nous avons l'intention de rencontrer les responsables, mais il se trouve que le gérant de l'établissement a changé. Dès lors, nous allons prochainement contacter le nouveau gérant pour le mettre au courant de cet aspect négatif lié à son établissement et leur demander de revoir le système de ramassage qu'ils avaient mis en place.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

5.3 ETUDE CHAUFFAGE ET ISOLATIONS COLLÈGE DLV

PV du 21 mai 2013 Page 6, Divers

Mesdames A. Pécoud et M. Mbassi et Monsieur J.-D. Decotignie émettent le vœu que la Municipalité fasse réaliser une étude globale sur le chauffage des bâtiments DLV I à V en intégrant l'isolation des bâtiments.

CG : Un bureau spécialisé a-t-il été mandaté pour élaborer une étude englobant l'amélioration de l'enveloppe thermique et le mode de production de chaleur de ces bâtiments ?

A la suite du rejet de la demande de crédit pour le remplacement des chaudières, nous avons mandaté le bureau Sacao pour effectuer une étude énergétique globale incluant les diverses variantes de chauffage. Le rapport vient de nous être remis en janvier 2014. Nous allons l'étudier et en tirer les enseignements permettant de prendre des décisions adaptées pour le futur.

CG : Pourquoi dans le budget d'investissements il n'est pas prévu un montant pour ces travaux d'isolations ?

Pour ce qui concerne l'isolation, les spécialistes nous ont indiqué que dans un cas de ce genre, une isolation des bâtiments ne serait vraiment souhaitable qu'après environ 50 ans, pour que le rapport entre l'investissement et le gain soit intéressant. C'est pour cette raison que nous n'avons pas intégré pour l'instant cet objet au budget d'investissements.

Remarque :

Comme mentionné sur le PV de la séance du CC du 21 mai, Monsieur Savary a fait mention d'un rapport rédigé en 2011 qui concluait que les travaux d'isolations thermiques étaient à entreprendre en premier. De plus, la période de 50 ans évoquée arrive très bientôt à échéance. De ce fait, la CG s'étonne que l'amélioration de l'enveloppe de ces bâtiments soit ainsi écartée.

5.4 ARRÊT DE BUS CHÂTELARD

PV du 21 mai 2013 Page 6, Divers

Monsieur J.-L. Aebischer demande si, au droit des arrêts de bus créés à la hauteur de Bell, la situation pourrait être améliorée par l'éclairage et qu'un passage pour piétons soit réalisé.

CG : Est-il envisageable de faire une demande à l'Etat de Vaud pour la mise en place d'un passage piétons à l'arrêt de bus vers le giratoire du Châtelard ?

La possibilité de créer un passage piétons, sur une route hors localité limitée à 80 km/h, doit répondre à diverses normes ; il faut au moins entre 30 et 50 personnes qui utilisent ce passage aux heures de pointe pour le justifier. Actuellement, nous ne répondons pas aux critères en vigueur malgré les passages du bus 54 des tl. Selon divers comptages, nous sommes encore assez loin de ces chiffres, mais il est possible que la situation change avec l'augmentation des fréquences de bus (deux courses supplémentaires dans les deux sens depuis le 15 décembre 2013) et également avec le passage de la ligne 410 de CarPostal.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

Nous avons entrepris diverses démarches auprès du service des routes et du voyer, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises sur ce thème. Nous avons effectué des comptages de vitesse afin d'examiner dans quelle mesure nous pourrions mettre ce secteur à 60 km/h. Les comptages nous ont montré que la majorité des automobilistes franchissent ce rond-point à moins de 50 km/h.

Dès lors, nous poursuivons nos observations afin de voir si durant l'année 2014, les normes seront atteintes.

Concernant l'éclairage, actuellement ce secteur est déjà correctement éclairé, y compris l'emplacement d'un possible futur passage piétons puisque sa place est déjà définie par un abaissement des trottoirs et un îlot central.

5.5 VISIBILITÉ ACCÈS BÂTIMENT DE VOIRIE

PV du 25 juin 2013 Page 6, Divers

Madame J. Dieperink demande si une solution pourrait être trouvée pour remédier à la visibilité réduite par haie pour arriver au bâtiment de voirie. Cette haie est trop haute et, à ce jour, rien n'a été entrepris malgré le danger déjà signalé plusieurs fois par les pompiers.

CG : Qu'en est-il des discussions en cours?

Nous allons procéder à la pose d'un miroir, ceci afin d'éviter de couper la haie que nous souhaitons maintenir en l'état pour protéger le bâtiment des nuisances de la route. Le service de voirie qui est le principal utilisateur de cet accès ne le juge pas du tout dangereux.

Remarque :

La commission de gestion se réjouit qu'une solution satisfaisante soit mise en place rapidement pour garantir la sécurité des utilisateurs et en particulier du service du feu.

Le 10 mars 2014, ce miroir a été installé.

5.6 SENTIER SAUGETTAZ

PV du 1^{er} octobre 2013 Page 6, Divers

Monsieur J.-M. Cuany signale qu'au Sentier de la Saugettaz, pavillon La Galipette, il est nécessaire d'effectuer une réfection totale, les plaques ne sont plus à niveau et les personnes s'encoublent.

CG : Ces réfections sont-elles programmées? L'avenir du pavillon est-il lié à ces travaux?

Après un contrôle sur place, nous estimons qu'il n'y a pas de danger, et que ce chemin ne nécessite pas de réfection actuellement.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

6 QUESTIONS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

6.1 JARDINS FAMILIAUX

PV du 30 avril 2013

Déplacement des jardins familiaux

CG : **Les jardins familiaux sont-ils aménagés de manière provisoire ?**

Oui

CG : **Où se trouvent-ils ?**

Ils ont été aménagés provisoirement au chemin du Bouzenet, sur une parcelle appartenant à la famille Haemmerli. Une dizaine de personnes ont profité de cette opportunité pour cultiver en 2013.

CG : **Qu'en est-il de l'emplacement définitif ?**

Les jardins seront situés entre la rue des Pâquis et le chemin de Saugettaz, le long du contournement. Les aménagements principaux ont déjà été réalisés. (Conduites, cheminement). Les nouveaux jardins devraient être opérationnels pour la reprise des cultures au printemps 2014.



Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

6.2 SALLE DE CONFÉRENCE POUR L'UAPE

CG : La salle de conférence est-elle installée pour sa nouvelle fonction ?

Oui

CG : Quel mode de financement a été utilisé pour ces travaux ? A combien s'élève le montant final ?

Le coût des travaux a été intégré dans le crédit de construction octroyé pour la rénovation de la maison de commune. Le montant final des travaux s'élève à Fr. 8'872.15.

CG : Cette situation va-t-elle perdurer après la mise en exploitation de la garderie-UAPE?

Non, la salle sera remise à disposition de la commune pour des conférences et réunions.

7 PROGRAMME DE LEGISLATURE 2011-2016

CG : Une mise à jour de la version d'octobre 2011 est-elle planifiée ? Si oui, pour quand ?

La Municipalité s'est réunie en date du 9 mars 2013 pour une journée extra muros à la suite de laquelle une nouvelle version a été élaborée. Elle est à la disposition des conseillères et conseillers qui voudraient en prendre connaissance.

La CG relève uniquement les points qui ne sont pas connus comme étant actuellement traités et fait mention des objets dont le délai correspond à la période analysée.

7.1 COMMUNICATIONS

CG : Qu'en est-il de la mise en place d'un concept de communication ?

Compte tenu des nombreux et importants projets qui doivent être menés à bien en ce moment, cet objet n'a pas encore pu être traité.

7.2 ENERGIES

CG : Qu'en est-il de l'instauration d'un concept énergétique de notre commune ?

Ce projet a été initié. Des contacts ont été pris avec un spécialiste indépendant qui a déjà rencontré à plusieurs reprises notre personnel technique (technicien et urbaniste). Cette étude pourra être menée à bien avec la participation financière du canton. Nous sommes dans l'attente d'un rapport de notre mandataire, qui a pris un peu de retard sur le planning que nous avons élaboré.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

7.3 SERVICE À LA POPULATION

CG : Qu'en est-il de l'étude de faisabilité du développement de la place de la Gare initié en automne 2012 ?

La poursuite du projet a été retardée à cause des changements de personnes au sein des Retraites Populaires. Le projet a été adapté suite au contact avec la Commune et des utilisateurs potentiels. Une présentation à la municipalité est prévue à fin janvier 2014. Ensuite, les contacts pourront reprendre avec les propriétaires concernés.

7.4 TRANSPORT / MOBILITÉ

CG : Le bureau d'étude pour le développement du hub des Ripes a-t-il été mandaté ? Si oui, qu'en est-il de leur travail ?

Sous l'impulsion du Service cantonal de la mobilité (SM), ce projet d'étude pour l'emplacement d'une interface transports publics au droit des Ripes, a subi en 2013 un revirement stratégique. Il a été divisé en deux phases :

- 1. Etude de l'opportunité du HUB en termes de report modal transport individuels motorisés-transports publics et de l'emplacement de ce HUB*
- 2. Etude de la faisabilité de ce HUB à l'emplacement choisi.*

Le cahier des charges de la phase 1 a été présenté au Groupe Décisionnel (GD) du SDNL. Le SM doit encore faire valoir ses remarques avant le lancement de cette étude.

CG : Qu'en est-il des mesures à court terme pour l'amélioration du contournement ?

Suite à l'accord de principe trouvé en automne 2012 entre le Service cantonal de la mobilité, la Ville de Lausanne et la Commune de Cheseaux, un « Cahier des charges pour l'étude trafic exploratoire d'amélioration du fonctionnement des giratoires Bel-Air et Mon-Repos sur le contournement de Cheseaux-sur-Lausanne » a été élaboré dans le courant 2013 par le SDNL et présenté au Groupe Décisionnel (DG). Le SM a fait valoir ses remarques qui doivent encore être intégrées dans le cahier des charges par le SDNL qui conduit ce projet. L'étude pourra ensuite être lancée.

CG : Le plan directeur des pistes cyclables est-il réalisé ? Si oui, à partir de quand entre-il en force et peut-on en prendre connaissance ?

Nous sommes conscients que ce concept doit encore être réalisé ; toutefois, tenant compte des charges importantes actuelles, il a été reporté à une période moins chargée. Il reste cependant un objectif à réaliser durant cette législature.

Remarque :

La CG demande à la MUN de recevoir, lors de chaque mise à jour, une copie de programme de législature. Ce document devrait également être remis aux conseillères et conseillers.

CG : Ce document nous a été remis par la Municipalité en mars 2014 et figure sur CD-Rom remis à toutes les conseillères et tous les conseillers.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

8 SITE INTERNET COMMUNAL

CG : Est-il possible de rendre consultable les éléments ci-après ?

Le rapport de la commission ad hoc des préavis municipaux

Le rapport de la CG

S'agissant des rapports de commission et du rapport de la CG, la Municipalité ne voit pas d'objection à leur publication.

Remarque :

Nous demandons que ces rapports soient publiés sur le site internet dès 2014.

CG : Le programme de législature de la Municipalité

Le programme de législature, quant à lui, qui est soumis à des mises à jour en fonction de l'avancement des dossiers, n'a pas a priori un intérêt public prépondérant.

Remarque :

Pour garantir une bonne transmission des informations à la population, la CG invite la Municipalité à mettre l'accent sur ce mode de communication en publiant ce programme sur le site internet communal comme le font d'autres communes (Lausanne, Crissier, etc.). Dans tous les cas, une transmission systématique aux Conseillers et Conseillères devrait être organisée.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

9 ETUDE IDHEAP

9.1 RECOMMANDATIONS DU BUREAU IDHEAP

L'institut de hautes études administration publique a été mandaté par notre Municipalité pour faire une étude de la réparation des tâches entre la Municipalité et l'administration de la commune de Cheseaux.

Sur cette base, la CG a repris les différentes recommandations pour visualiser leur évolution.

Recommandation 1. Réalisé comme mentionné sur rapport 2012

Mettre à jour de façon systématique l'inventaire et la mise en relations des missions dans chacun des dicastères, en cas d'ajout ou suppression de mission ou de prestations.

Recommandation 2. Réalisé en octobre 2011 et mis à jour en décembre 2013

Sur la base de ce recueil, élaborer un plan de législature, soit mettre en évidence les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire durant la législature, fixer un ordre de priorité, définir des objectifs pour chaque objet ainsi que des publics cibles, des indicateurs permettant de s'assurer de leur atteinte, s'assurer de la faisabilité des objectifs en les mettant avec le plan d'investissement, les plans d'aménagement et les projets en cours.

Recommandation 3. Réalisé comme mentionné sur rapport 2012

Fixer et actualiser les cahiers des charges en se basant sur l'inventaire des missions et prestations.

Recommandation 4.

Définir les tâches et les compétences budgétaires de la Municipalité, des Municipaux et des cadres communaux, et les inscrire dans le règlement de la Municipalité.

Recommandation 5.

Sur la base des listes de la saisie des heures de travail des Municipaux, dresser une liste avec les tâches opérationnelles à déléguer et associer à chaque type de tâche la section de l'administration qui pourrait la reprendre.

Recommandation 6.

Toute délégation devrait se baser sur des procédures clairement définies (procédures à respecter pour assumer la tâche, contrôle et informations requises par la Municipalité).

Recommandation 7. Réalisé comme mentionné sur rapport 2012

S'assurer que le personnel concerné soit consulté sur le développement des grands projets.

Recommandation 8.

Emettre une directive municipale demandant à tous les services d'élaborer et de formaliser des procédures pour chaque domaine de collaboration qui nécessite un engagement significatif et régulier de deux ou plusieurs services et, pour les grands projets définir un dicastère et un service responsable de chaque projet.

Ce type de formalisation permettre d'éviter des pertes de temps et des ruptures dans les processus en cas de maladie et de départ à la retraite.

Recommandation 9.

Mettre en place un suivi des décisions de sorte à s'assurer du respect des délais de mise en œuvre.

Art. 75, chiffre 3)

«S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente»

Recommandation 10.

Mettre sur pied un système de pilotage qui permettrait à la Municipalité de disposer d'informations systématique sur la mise en œuvre des mesures qu'elle a retenues, sur leurs effets (réponses aux besoins, résolution des problèmes, effets pervers) et sur l'évolution des besoins et problèmes de la population.

Recommandation 11.

Raccourcir le temps d'information au cours des séances de la Municipalité en préparant à l'avance, pour les objets qui ne nécessitent pas de débat, une note écrite contenant l'information principale.

Durant les séances, en cas de besoin, les Municipaux ont toujours la possibilité de poser des questions. Cette solution permettrait de laisser d'avantage de temps en séance pour d'autres objets.

Recommandation 12.

Introduire une nouvelle catégorie d'objets à l'ordre de jour de la Municipalité : « Les décisions directe »

Pour un certain nombre d'objets, les décisions peuvent être prises sur la base des documents d'information et sans discussion préalable. Les Municipaux peuvent ainsi choisir de mettre un dossier à l'ordre du jour en l'attribuant à cette catégorie. Au moment de la validation de l'ordre du jour, les Municipaux ont la possibilité de demander une discussion. Si elle n'est pas demandée, la décision est adoptée directement.

Recommandation 13.

Fixer une estimation du temps à consacrer à chaque objet à l'ordre du jour.

Recommandation 14.

Donner d'avantage de visibilité aux actions et décisions municipales à travers le journal communal.

Les ajouts dans le journal communal peuvent concerner, par exemple, un extrait des décisions de la Municipalité avec mention de l'objet et de la décision prise, un rubrique du type « la Municipalité vos informe » ou « votre commune agit » qui présenterait des sujets divers, allant des résultats communaux des votations fédérales, les manifestations dans lesquelles la Municipalité à été représentée, l'introduction de nouvelles prestations.

Recommandation 15.

Mettre à jour les taux d'activités inscrits dans le règlement de la Municipalité (annexe 1 du règlement).

9.2 ÉTAT DE LA SITUATION

CG : La mise en œuvre des recommandations IDHEAP a-t-elle évolué depuis votre point de la situation énuméré sur notre rapport 2012?

Des renseignements à ce sujet figurent justement sur le plan de législation mis à jour

Remarque :

La CG aurait volontiers pris connaissance de l'avancement des travaux selon les différentes recommandations listées ci-dessus.

La CG réitère sont encouragement à poursuivre l'amélioration de l'organisation des tâches au sein de l'administration communale.

Art. 75, chiffre 4)

«Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission»

10 SUITE DONNÉE AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2012

10.1 PRÉAVIS 14/2012 ARRÊTS DE BUS LIGNE 54

CG : **Les comptes sont-ils bouclés ?**

Non, les travaux liés au chemin du Grand Pré qui étaient compris dans ce préavis ne sont pas terminés. (Pose du tapis final à faire)

10.2 SAUVEGARDE DES DONNÉES

CG : **Qu'en est-il du remplacement du serveur ?**

CG : **Le système de sauvegarde informatique a-t-il été testé ?**

Le serveur a été remplacé en automne 2013. Il est totalement fonctionnel et le système de sauvegarde est opérationnel.

10.3 ARCHIVAGE PAPIER

CG : **Le classement des archives papier est-il terminé ?**

La priorité a été donnée à d'autres tâches plus urgentes. Nous espérons pouvoir achever ce classement dans le courant de l'année 2014.

10.4 CONTRÔLE STOCKAGE POUR MATÉRIEL ET PRODUITS DE LA CONCIERGERIE

CG : **La Municipalité peut-elle nous assurer que les lieux de stockage inadéquat ont été modifiés comme demandé ?**

Des mesures ont été prises pour que le stockage s'effectue de manière adéquate.

10.5 SOCIÉTÉS LOCALES

CG : **La CG demande une liste complète et détaillée des montants alloués aux sociétés avec la répartition sur les différents comptes.**

Notre boursier communal va vous adresser dès que possible cette liste, qui, bien entendu, doit n'avoir qu'un usage confidentiel.

Remarque :

Le détail des comptes n°151.3653 et n°171.3653 nous a été remis par la Municipalité. Sur ces listes, on retrouve, par bénéficiaire, les montants alloués sur l'année.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

11 GESTION DES DECHETS

11.1 FONCTIONNEMENT DU SITE DE LA DÉCHETTERIE

CG : La construction est-elle totalement terminée?

Oui

CG : Le site répond-il aux attentes des utilisateurs et de la commune (horaire d'ouverture, conseils sur place, etc.)?

Oui, nous avons eu essentiellement des retours positifs

CG. Quelle est la répartition de fréquentation entre les 3 communes?

Pour la première année de fonctionnement, nous avons décidé de tenir une statistique de fréquentation. Sur l'année 2013, environ 35'500 véhicules ont été recensés, dont 24'000 en provenance de Cheseaux (environ 69 %), 9'500 de Sullens (26%) et 1940 de Bournens (5%).

Pour information, la répartition de la population au 31 décembre était la suivante : Cheseaux 79%, Sullens 14% et Bournens 7%.

CG : Y-a-t-il des problèmes d'accès et de circulation pour les véhicules entre la route cantonale et le site de la déchetterie ?

Même si le trafic est parfois dense, nous n'avons plus eu connaissance de problèmes. La présélection pour les gens venant de Cheseaux a apporté une sécurité supplémentaire.

CG : Avez-vous prévu un questionnaire ou un sondage de satisfaction auprès des utilisateurs ?

Pas pour le moment

CG : Est-ce qu'il y a une baisse de qualité des déchets valorisables ?

Non

CG : Les utilisateurs respectent-ils les consignes de tri ?

Oui pour la grande majorité. Le personnel est là pour recadrer les éventuels récalcitrants, mais les conflits sont extrêmement rares.

11.2 MARCHÉ DU RECYCLAGE

CG : Le contrat avec l'entreprise Goutte, pour les bennes, a-t-il été reconduit?

Oui

CG : Y-a-t-il une mise en concurrence pour le ramassage des déchets recyclés et pour le recyclage des déchets valorisables ?

Non, la mise en concurrence a eu lieu lors de la mise en soumission initiale.

CG : Y-a-t-il un contrat avec le transporteur pour les récoltes des matériaux recyclables ?

Oui, c'est le même contrat que celui destiné au transport des bennes. Les prix des matériaux recyclables sont établis en fonction du marché.

Lors de notre visite, il a été précisé que pour le ramassage des déchets recyclés sur le site de la déchetterie, le contrat signé actuellement avec la société Goutte est renouvelable d'année en année avec une résiliation possible 6 mois avant l'échéance.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

CG : Nous aimerions avoir accès aux décomptes des quantités récoltées et revendues (volume, tonnage, prix de revente).

Un tableau existe. Pour 2013, il n'est pas encore finalisé, en attente des dernières données. Il vous sera présenté par M. Imfeld.

11.3 TAXES

CG : Est-ce que tout le monde paye les taxes ?

La taxe individuelle 2013 a été facturée en juillet 2013 à toute personne résidant à Cheseaux. Des rappels ont été adressés en fin d'année aux habitants n'ayant pas encore acquitté leur dû.

Après un long travail de recherche et de mise à jour du fichier communal des entreprises, la taxe entreprises 2013 a été facturée en décembre 2013 aux entreprises ayant leur siège ou une activité prépondérante sur la commune. Ont été exemptées de paiement les entreprises établies au domicile du responsable, n'occupant qu'une seule personne.

CG : Quel pourcentage des foyers utilise l'aide financière pour les couches?

La quasi-totalité des ménages qui peuvent bénéficier de cette aide effectuent les démarches en ce sens. On peut estimer le taux de demande à plus de 95 %.

11.4 SACS POUBELLE

CG : Y-a-t-il du tourisme des déchets ou des dépôts sauvages dans la commune ?

Nous n'avons pas l'impression qu'il y ait un tourisme des déchets à Cheseaux. Par contre, nous avons effectivement dû faire face à quelques dépôts « sauvages » de sacs ou de matériaux divers.

CG : La police des déchets a-t-elle déjà dû intervenir ?

Oui. À chaque fois que des déchets sauvages sont trouvés, ils sont examinés pour essayer de trouver une preuve d'appartenance. Dans de nombreux cas, il est possible d'identifier le détenteur qui, lors de la mise en route du système début 2013, était d'abord sanctionné par un avertissement, mais qui depuis la rentrée d'août 2013 est directement passible d'une amende fixée à CHF 200.— pour la première infraction. Heureusement le nombre de cas est très restreint.

Il est à préciser que lors du ramassage par le camion poubelle, le sac noir n'est pas ramassé et une annonce est faite par le transporteur à la commune.

CG : Combien de personnes sont assermentées ?

Quatre employés de voirie et l'assistant de sécurité publique sont assermentés.

CG : Y-a-t-il une mise en concurrence pour le ramassage des déchets ménagers ?

En synergie avec la commune de Romanel, nous sommes en train de préparer un cahier des charges qui nous permettra d'effectuer une nouvelle mise en soumission du ramassage, probablement pour le 1^{er} janvier 2015.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

Les déchets concernés sont le composte, les incinérables et le papier.

11.5 ECO-POINT DANS LE VILLAGE

CG : Des lieux supplémentaires pour déposer le verre et le carton sont-ils prévus au village (afin d'éviter des déplacements en voiture) ?

Il n'est pas prévu à ce jour de réinstaller des éco-points supplémentaires dans le village.

CG : Existe-il une possibilité que la commune vienne chercher les déchets encombrants pour les foyers sans voiture ? Si oui, combien d'interventions y a-t-il déjà eu ?

Il est effectivement prévu que le service de voirie puisse récupérer des objets auprès de personnes ne pouvant pas se déplacer. Sur l'année 2013, dix interventions ont eu lieu.

CG : Cette prestation est-elle facturée ? Si oui, combien ?

Cette prestation est en principe facturée CHF 50.— par intervention ; toutefois selon la situation de la personne concernée (aide sociale ou mobilité réduite par exemple), nous pouvons surseoir à cette facturation. (une exemption en 2013)

11.6 SUBVENTION

CG : La subvention de l'Etat de Vaud pour la construction du site de la déchetterie a-t-elle été versée? Si oui, quel montant? Si non, pourquoi ?

La subvention n'a pas encore été versée. Le bouclage du décompte et les vérifications par les Services de l'Etat seront effectués dans le courant du mois de février 2014. Le versement interviendra dès que le SESA aura confirmé la validité des pièces fournies. Le montant n'est pas encore connu.

Lors de notre visite, Monsieur Imfeld nous a informé que le canton avait pris position pour l'obtention de 15% de subvention. Un ajustement du montant des travaux pris en compte a été effectué par l'Etat de Vaud. Ce chiffre doit encore nous être communiqué.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

11.7 VISITE DE L'USINE D'INCINÉRATION TRIDEL SA



Dans le but d'élargir nos connaissances et notre vision d'ensemble, la CG a souhaité visiter l'usine de valorisation thermique et électrique des déchets de TRIDEL SA, située à la rue du Vallon, dans le quartier de la Sallaz à Lausanne.

Après l'invitation de la CG, Monsieur le Président du Conseil Edmond Fleury, plusieurs conseillers et conseillères ont également pris part à cette visite du 19 février 2014.

Sur place, nous avons été accueillis par Monsieur Guy Richard qui n'est autre que l'ancien administrateur (vice-président) de Tridel SA depuis sa création en 1997 jusqu'en 2007. Il était aussi le représentant du périmètre VALORSA.

Créée par les trois périmètres de gestion de déchets que sont GEDREL (Lausanne, l'Est et le nord de la région lausannoise), VALORSA (l'Ouest de la région lausannoise, le Gros-de-Vaud et l'Ouest du canton, de Morges à la Vallée de Joux) et STRID (le Nord vaudois), TRIDEL SA est une société anonyme reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Lausanne.

En mars 2013, le périmètre SADEC, représentant la région de La Côte, a rejoint les trois autres actionnaires en entrant à son tour au sein du capital-actions de TRIDEL SA.

Ceci permet à l'usine TRIDEL de traiter et valoriser les déchets urbains d'environ 500'000 habitants du canton de Vaud.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

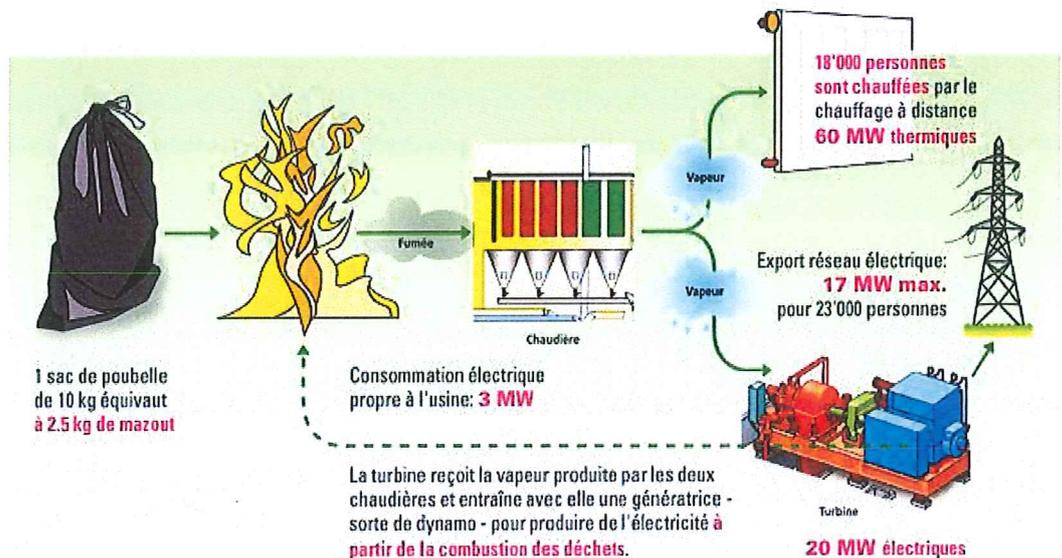
Le site de TRIDEL comprend :

- **une usine d'incinération** capable de traiter 144'000 tonnes de déchets par an dans les deux fours d'une puissance totale de 80 MW.
- **un tunnel ferroviaire** d'une longueur de 3.8 km reliant Sébeillon à La Sallaz. 5 convois de 4 wagons circulent chaque jour, permettant un acheminement de 90'000 tonnes de déchets par an au moyen du rail.
- **une galerie technique** vers l'usine lausannoise de Pierre-de-Plan permettant le transfert de l'énergie électrique et thermique distribuée à la population lausannoise.

Durant toute la visite de l'usine, M. Richard nous a servi de guide. Il nous a donné de nombreuses explications et informations sur le fonctionnement de l'usine. Il nous a également relaté bon nombre de chiffres à propos de l'exploitation et diverses explications au fur et à mesure de la visite. Grâce à sa grande expérience, nous avons bénéficié de récits, tant authentiques qu'anecdotiques sur l'histoire et le fonctionnement de l'installation.

En conclusion, cette visite fut très intéressante et nous remercions la société TRIDEL SA et tout particulièrement M. Richard. Nous avons pu observer et comprendre les différentes étapes de la valorisation et du traitement des déchets, avant, pendant et après leur incinération.

Le point le plus marquant reste quand même la façon dont les déchets sont traités à l'usine puis comment l'énergie de la combustion est exploitée pour l'utiliser par la suite sous forme électrique et thermique.



Site internet de TRIDEL SA www.tridel.ch

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

11.8 VISITE DE LA DÉCHETTERIE

La Commission de gestion s'est réunie le 19 février 2014 pour une visite de la déchetterie avec la rencontre de Monsieur Bernard Imfeld, Municipal et Monsieur Simon Veulliez, employé communal préposé à ce site.



Fonctionnement de la déchetterie

La déchetterie a pour but principal de mieux trier les déchets. Nous y récoltons des produits qui sont valorisables et d'autres qui coûtent pour leurs éliminations.

Les frais engendrés par l'élimination de ces déchets triés sont toujours moins importants que leur simple incinération et, de plus, l'impact écologique de la réutilisation des matériaux est très positif.

Un tableau des statistiques des quantités et des coûts des déchets en 2013 nous a été remis puis commenté par Monsieur Imfeld.

Les produits récoltés valorisables en 2013 sont :

- le verre, le PET
- le papier,
- la ferraille, le fer blanc, le cuivre et l'aluminium

Les matériaux récoltés qui coûtent pour leur élimination en 2013 sont :

- les produits encombrants, le bois, le carton
- les déchets inertes, les déchets compostables
- les huiles usées, les déchets spéciaux.

En ce qui concerne la récupération des plastiques, de nombreux utilisateurs de la déchetterie demandent fréquemment pourquoi cette matière n'est pas récoltée.

Ce service n'est effectivement pas prévu par les 3 communes partenaires au vue du coût d'élimination (incinération) et l'inexistence de filière de recyclage.

La CG est satisfaite de relever les nombreux types de produits acceptés par rapport à ceux qui ne le sont pas.

La zone « troc » est tant appréciée qu'utilisée et est parfaitement maintenue en ordre par le responsable.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

Les samedis, la fréquentation à la déchetterie est si importante que la personne responsable doit se « démultiplier » pour arriver à maîtriser la situation sur le site.

A ce propos, il a été évoqué que la présence ponctuelle d'un jeune comme aide (casser le Sagex, décharger les voitures, conseils, etc.) semblerait judicieuse, sans compter son côté didactique.

Remarque :

La CG encourage vivement, que des jeunes des trois communes pourraient être engagés pour aider le responsable.

Eco-point

La commune veut maintenir un seul eco-point au centre du village (derrière la maison de commune) qui est sans accès aux voitures. Ce choix est compréhensible. Cependant, la CG estime qu'une solution doit être trouvée pour aider les personnes à mobilité réduite.

La Fondation de Vernand a procédé à des essais de mise en place d'un service de ramassage porte-à-porte pour débarrasser les déchets recyclables des particuliers qui le demanderaient.

Remarque :

Le contact avec la Fondation à ce sujet est à finaliser et l'existence de ce service de ramassage à domicile doit être relayée à la population.

Conclusion :

La CG remercie Monsieur Bernard Imfeld, Municipal, et Monsieur Simon Veulliez pour leurs explications et le temps consacré à notre visite.

Après une année d'exploitation, ce site nous paraît fonctionnel et constatons qu'un bon équilibre a été trouvé entre le côté pratique pour les utilisateurs et le rendement de la déchetterie.

La CG relève l'excellente tenue du site par Monsieur Simon Veulliez.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

12 BATIMENT DU CENTRE DE VIE ENFANTINE PRE ET PARASCOLAIRE

La CG a posé différentes questions sur les éléments suivants :

CG : La mise en service des panneaux solaires photovoltaïques a-t-elle été faite à fin 2013 comme prévu ?

Oui, nous avons pu mettre en fonction l'installation juste avant Noël.

CG : Quel type de financement ou partenariat a été concrétisé pour la réalisation de cette installation ?

Après comparaison de trois offres, nous avons choisi de collaborer pour ce projet avec l'entreprise SI-REN SA (Services Industriels de Lausanne, section Energie renouvelable), avec laquelle nous avons conclu une convention.

Selon les termes de celle-ci SI-REN SA prend à sa charge la totalité de l'investissement, des frais d'installation et de la maintenance, en contrepartie de l'usage exclusif du toit du bâtiment.

Lors de la visite du chantier de cette construction, la CG a été informée qu'une rétribution annuelle de CHF 300.- est versée à la commune pour la mise à disposition de cette surface de toiture.

Sur le lien internet <http://si-ren.solarlog-web.ch/installations.html>, vous trouverez en direct le rendement des panneaux photovoltaïques du site de la garderie.

CG : Quelle surface est en place ?

La surface nette de panneaux posés est de 294 m2.

CG : L'avancement des travaux correspond-il à la planification souhaitée ?

Oui

CG : Pour la procédure en vue des adjudications, nous aimerions prendre connaissance d'exemples de tableau comparatif des entreprises soumissionnaires ?

Un exemple de tableau a été fourni à la CG.

CG : Pour les factures (acomptes, métrés, factures finales, etc.), la CG demande de pouvoir consulter des exemples avec une explication du traitement de celle-ci ?

Les factures établies par les entreprises sont transmises au bureau d'architectes qui les vérifie et les transmet pour deuxième contrôle à notre consultant, le bureau Vallat partenaires, qui effectue tous les contrôles nécessaires et procède parfois à des corrections. Ensuite la facture nous est adressée et fait l'objet comme toute facture reçue à la commune d'une procédure de double visa par le Municipal responsable et le Syndic.

Nous avons effectivement reçu copie et pris connaissance d'une facture contrôlée et visée par les personnes concernées.

Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

CG : Est-il possible de connaître l'état des investissements sur le montant du crédit accordé avec la consultation du tableau des coûts de l'architecte ?

Un état des investissements établi courant janvier 2014 a été remis à la CG.

CG : Pour la commission de construction, pourrions-nous connaître la liste des membres et le rythme des séances ? De plus, nous désirons consulter les procès-verbaux de ces réunions.

La commission de construction se réunit une fois par mois, elle est formée de deux représentants du bureau d'architectes Tardin-Pittet, de deux représentants de notre mandataire externe, le bureau Vallat Partenaires, de notre technicien communal, et de 2 ou 3 membres de la municipalité selon les objets à traiter.

Le 18 mars, la CG a consulté ponctuellement les différents procès-verbaux, les ordres du jour et la situation financière mise à jour et présentée lors de chaque séance.



Art. 75, chiffre 5)

«Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux»

12.1 VISITE DU CHANTIER

La Commission de gestion in corpore s'est réunie le 4 février 2014 pour une visite du chantier de la construction du centre de vie enfantine.

Madame Michèle Gay-Vallotton, Municipale et Monsieur Guy Loude, conducteur de travaux du bureau d'architecture Tardin-Pittet étaient présents pour nous guider.

Sur place, la description des différentes affectations, l'organisation des locaux et les matériaux utilisés nous ont été donnés.



Conclusion :

La CG est très satisfaite de la bonne gestion de cette construction, à l'organisation des locaux et leurs grandes modularités. De plus, nous relevons l'étroite collaboration en cours de travaux avec les futurs utilisateurs.

Malgré la faible rétribution, la mise à disposition de toute la surface de la toiture plate pour l'installation de panneaux photovoltaïques nous paraît être une bonne solution.

La CG les remercie vivement pour leur disponibilité et la clarté des réponses données.

13 LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES EN 2013

A notre demande, nous avons reçu la liste détaillée des travaux concernant l'entretien de l'immobilier communal pour l'année 2013.

La CG n'a aucune remarque à formuler à ce sujet et constate qu'il y a un suivi de l'entretien et des réparations des installations de nos bâtiments.

Art. 75, chiffre 6)

«Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales)»

14 COMMISSIONS DEPENDANT DE LA MUNICIPALITE

Pour la commune de Cheseaux, il y a quatre commissions permanentes et extra-parlementaires :

Commission des naturalisations

Constructions et salubrité

Commission consultative d'urbanisme

Commission consultative enfance-jeunesse

Depuis le début de cette législature (juillet 2011) :

CG : **La liste ci-dessus est-elle complète ?**

Oui

CG : **Quelles sont les commissions qui ont été sollicitées ?**

CG : **Combien de séances (par commission) cela représente-t-il ?**

CG : **Qui tient les procès-verbaux des différentes séances ?**

CG : **Qu'en est-il de l'archivage de ces PV ?**

Commission des naturalisations

La commission s'est réunie une seule fois en 2013. (3 fois depuis juillet 2011) Il n'y a pas à proprement dit de procès-verbal. La commission rédige pour chaque demande un rapport destiné à la Municipalité, laquelle le signe et l'adresse avec la demande au Service cantonal de la Population. Un double du dossier complet est conservé au Greffe.

Remarque :

La commission de gestion demande que dans ses futurs rapports de gestion, la Municipalité intègre dans son chapitre naturalisations, en plus du nombre de dossiers acceptés et du nombre de personnes concernées, le nombre de naturalisation obtenue.

Commission des constructions et salubrité

La commission s'est réunie deux fois en 2013. (5 fois depuis juillet 2011) Elle se déplace pour visiter les constructions terminées et délivrer le permis d'habiter. Les permis d'habiter, lesquels peuvent être soumis à condition, sont ensuite adressés aux propriétaires moyennant paiement. Une copie de chaque permis est archivée au greffe. La commission peut également occasionnellement se déplacer pour constater un problème d'insalubrité. Dans ce cas, un rapport est rédigé et un courrier municipal adressé au propriétaire pour mesures à prendre. Une copie de ces documents est archivée au greffe.

Art. 75, chiffre 6)

«Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales)»

Art. 75, chiffre 7)

«D'examiner l'effectif du personnel communal et le tableau des traitements, les cahiers des charges »

Art. 75, chiffre 8)

«De vérifier que les entretiens d'appréciation du personnel communal ont été effectués conformément au statut »

Commission d'urbanisme

*La commission s'est réunie deux fois en 2013. (5 fois depuis juillet 2011)
Lors de ces séances la Municipalité présente l'état d'avancement des projets communaux en lien avec l'urbanisme à la commission. Parfois, elle lui demande également de rédiger un rapport sur tel ou tel sujet où de faire part de ses remarques éventuelles. Les rapports ou réponses de la commission sont archivés au greffe dans les dossiers correspondants.*

Commission enfance/jeunesse

*La commission ne s'est pas réunie en 2013. (2 fois depuis juillet 2011)
Lors de ces séances la Municipalité présente l'état d'avancement des projets communaux en lien avec la petite enfance ou la jeunesse. Parfois, elle lui demande également de rédiger un rapport sur tel ou tel sujet où de faire part de ses remarques éventuelles. Les rapports ou réponses de la commission sont archivés au greffe dans les dossiers correspondants. Le dernier rapport de cette commission date du 25 juin 2012. Il portait sur le rôle et le fonctionnement d'un éventuel local des jeunes.*

Conclusion :

La CG a consulté les documents des différentes commissions et a reçu des précisions sur les spécificités de chacune d'entre elles.
Il nous a été confirmé que l'ensemble de ces documents sont correctement archivés par le greffe.

15 CAHIER DES CHARGES

CG : Pour l'engagement du nouveau boursier communal, la CG désire prendre connaissance du descriptif de fonction utilisé.

Une copie de ce document qui décrit très précisément la fonction de ce poste a été remise à la CG.

CG : Le cahier des charges utilisé pour l'engagement du nouveau boursier est-il différent de celui de Monsieur Rochat?

Le cahier des charges utilisé est identique

16 ENTRETIENS D'APPRECIATION

Les entretiens d'évaluation du personnel doivent être exécutés tous les deux ans selon l'article 60 du Statut du personnel communal.

De ce fait, la prochaine évaluation est programmée à l'automne 2014.

17 QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2013 DE LA MUNICIPALITE

Chapitre II-2 Contrôle des habitants

Naturalisations

CG : Pour ce poste, est-il possible d'avoir plus de détails développés sur ce point (dossiers traités, acceptés, refusés, en traitement au canton) ?

La Municipalité a accepté en 2013 quatre dossiers de naturalisation ordinaire, représentant 12 personnes. Elle n'a refusé aucune demande. Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner.

Registre civique

CG : Contrairement aux rapports précédents, le nombre moyen d'électeurs étrangers ne figure pas sur votre rapport.

Il n'y a pas eu en 2013 de votations ou élections impliquant les électeurs étrangers. Le nombre n'a donc pas été généré.

Chapitre II-4 Lausanne Région

CG : Qu'en est-il de la commission des déchets décrite sur le rapport de gestion de l'année 2012 ?

Comme indiqué à la page 14 du rapport de gestion 2012, le travail de cette commission s'est achevé, au moment de l'introduction de la taxe au sac.

Chapitre II-4.7 Département Agglomération

UCA (page 15)

CG : Que veut dire cette abréviation ?

Unité Conseils et Appuis (du canton de Vaud)

Chapitre III-1.1 Permis de construire délivrés en 2013

CG : Malgré la remarque faite sur le dernier rapport, le détail et la situation géographique des permis délivrés ne figurent toujours pas dans votre rapport.

*2 permis pour la construction de 5 immeubles de logements :
Rte d'Yverdon 10 – 1 immeuble de 10 appartements
Ch. du Grand pré – 4 immeubles comprenant 51 logements*

*4 permis pour des transformations de bâtiments privés :
Rte de Lausanne 12 – création d'un appartement
Ch. du Manège 2/4 – reconstruction d'un bâtiment
Ch. de Ste Marie 10 – transformations
Rue du Pâquis 15 – construction d'une annexe*

*3 permis pour des transformations ou agrandissements de bâtiments industriels :
Rte de Genève – démolition et reconstruction des bâtiments ECA 179 et 181
Rte de Genève 9b – transformation et agrandissement d'un restaurant
Ch. du Châtelard 5 – construction d'une usine à charcuterie*

*1 permis pour les aménagements extérieurs du Centre de Vie Infantile
1 permis pour la réalisation de jardins potagers communaux
1 permis pour l'aménagement de l'espace public du centre
8 permis pour divers petits travaux (vérandas, piscines, etc.)*

Remarque :

La CG demande que ces informations, transmises par la Municipalité pour 2013, figurent systématiquement sur les rapports de gestion de la Municipalité à venir.

Chapitre III-2.5 Grand-Pré, secteur B

CG : Sur les 51, combien de logements sont des appartements protégés ?

Selon les termes figurant dans l'acte de constitution du droit de superficie, le nombre de logements protégés doit représenter au moins 15 % du nombre total de logements. Dans le projet, il est prévu actuellement 8 logements protégés.

CG : Quel droit de regard la Municipalité a sur l'obtention de logement pour les habitants de Cheseaux ?

L'attribution des logements protégés obéit à des règles établies d'entente entre tous les partenaires sociaux. La commune n'a pas de pouvoir sur cet objet.

Par contre selon l'acte précité, 35% des logements à loyer abordable doivent être accordés en priorité à la location pour des personnes habitant ou travaillant sur la commune. La procédure d'attribution sera définie en concertation avec la SCHL.

Les 15 et 35% correspondent effectivement au 50% annoncé lors de la séance du CC du 8 novembre 2011.

Chapitre IV-4.3 Commission du feu

CG : Notre demande d'intégration systématique des noms des membres de cette commission n'a pas été retenue.

Voici les 17 membres de la commission :

Cheseaux : *Serge Sandoz - Municipal, Jean-Pierre Lambercy, Armand Kohler,*

Le Mont : *Jacques Marchand, Municipal, Jean-Daniel Joerg, Stéphane Piguat*

Romanel : *Daniel Crot – Municipal, Philippe Thuillard, Jean-Paul Chapatte*

Jouxens : *Serge Roy – Syndic, Ivan Spring, Damien Freemantle*

Commandant : *Bernard Borgeaud*

Quartier-Maître : *Nicolas Petit*

Chefs de sites : *Alain Blanc - Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,
Jean-Luc Blanchard – Romanel*

Chapitre V-6 Déchets

CG : La CG demande plus de précision et d'explication sur la réflexion entamée par le Conseil d'administration de Valorsa sur le rôle d'un périmètre de gestion des déchets (page 38).

Suite à l'introduction de la taxe au sac, le CA de Valorsa a entamé une réflexion interne sur l'avenir de la Société. Nous ne connaissons pas la teneur de ces débats.

CG : Pourquoi il est fait mention que lors du ramassage porte à porte, le papier et le carton sont toujours collectés ensemble. Il nous semble que le carton n'est plus ramassé et doit être amené par chacun à la déchetterie (page 39).

En principe, effectivement, seul le papier devrait être collecté au porte à porte. Cependant, en l'état actuel du marché, l'application stricte de cette règle ne se justifie pas économiquement, mais cela est susceptible d'évoluer dans le futur.

Remarque :

La CG demande que la gestion des cartons soit précisée et qu'une décision soit clairement communiquée aux ménages.

Chapitre VI-1.5 UAPE

CG : Pour le chapitre des fréquentations, est-il possible de connaître l'évolution des chiffres concernant la cantine scolaire ?

En ce qui concerne l'UAPE, tous les enfants accueillis vont manger au réfectoire. Concernant les autres enfants scolarisés, le nombre varie entre 10 et 20 selon les jours, la moyenne pouvant être estimée à 16 environ.

Conclusion

18 CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. La CG tient également à relever la très bonne entente avec la COFI et la CARI.

Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission a exercé son contrôle.

Elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs:

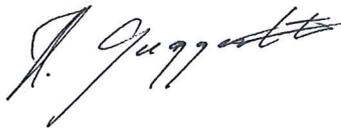
- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2013
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 3 juin 2014

La Commission :

Président

Hans-Peter Guggenbühl



Rapporteur

Claude Nyffenegger



Membres

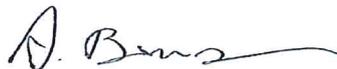
Christiane Rihs



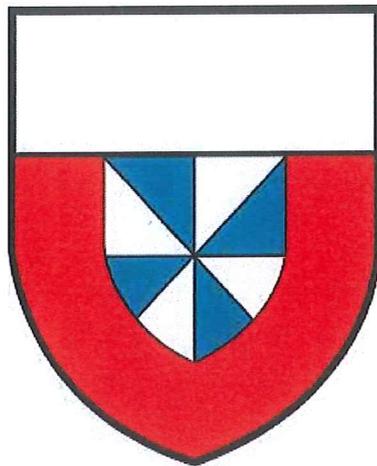
Eric Millioud



André Bonzon



Annexe : - Rapport de la CARI sur la proposition de Bruno Cantin



1033 CHESEAU-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT DE LA CARI DU 16 DECEMBRE 2013 SUR
LA PROPOSITION DE BRUNO CANTIN DU 19 JUIN 2012

Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

A l'attention du Conseil communal de
Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux, le 16 décembre 2013

Rapport de la commission chargée d'étudier la proposition de Bruno Cantin du 19 juin 2012

Préambule

La Commission s'est réunie à 6 reprises entre 2012 et 2013 afin d'étudier la proposition susmentionnée. D'entente entre le Conseil communal et la Municipalité, il a été décidé que le présent rapport serait joint à celui de la Commission de gestion.

Proposition Cantin :

« Le soussigné, Bruno Cantin, propose, selon l'article 88c du Règlement, que le Conseil communal de Cheseaux charge la Commission des affaires régionales et intercommunales de présenter au Conseil et à la Municipalité une étude approfondie sur :

1. nos relations avec les communes avoisinantes;
2. nos relations avec les diverses associations intercommunales;
3. d'étudier les différentes solutions, y compris une éventuelle fusion, permettant à notre commune de conserver un pouvoir de décision digne de ce nom. »

Considérations particulières

La commission a préparé un questionnaire et l'a soumis à la Municipalité sur l'ensemble des relations qu'elle entretient avec différentes associations, sociétés et communes vaudoises. Nous remercions le Secrétaire communal de son travail de collation des renseignements qui a permis à la Commission de préparer un tableau synoptique de l'ensemble des tâches dévolues à la Municipalité dans le cadre de ses relations intercommunales ou associatives.

Il ressort de l'analyse des réponses du questionnaire que les participations à ces associations sont positives. Elles répondent aux lois et règlements de tutelle. Elles sont utiles à la gestion du travail de la Municipalité dans la mesure où elles offrent des synergies, des points de comparaison et des pratiques usitées à travers le canton. Elles permettent une optimisation des coûts d'étude et de fonctionnement. Par exemple : SDIS La Mèbre ou l'établissement de la Chamberonne, etc. Peu d'associations sont perçues comme inutiles ou comme une surcharge de travail. Elles sont plutôt considérées comme des partenaires dans une gestion saine de la commune.

L'implication des Municipaux dans les différentes associations n'est bien entendu pas identique dans la mesure des responsabilités assumées et des tâches dévolues à la commune.

Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

L'association de la Galipette est un cas à part dans l'ensemble de l'étude dans la mesure où la Municipalité exerce un devoir de contrôle et de gestion de la structure.

Aucun Municipal ne se plaint du nombre d'heures passées dans ces associations, dans la mesure où elle l'aide à gérer son travail.

La distribution géographique des communes dans le cadre de ces associations est extrêmement diverse et répond aux besoins de la tâche poursuivie. Il est difficile d'envisager des regroupements différents qui répondraient à l'ensemble des besoins de la commune de Cheseaux.

Conclusion :

La commission, à l'issue de son étude, pense que la commune de Cheseaux a su développer des relations professionnelles et néanmoins amies avec les communes avoisinantes. En vertu des lois cantonales et fédérales ou de ses besoins propres, la commune a dû développer des relations avec nombre d'autres associations communales, intercommunales, société coopératives, SA, Holding ou Compagnies qui lui permettent de gérer l'ensemble des problèmes et des questions à la satisfaction des habitants de Cheseaux.

A titre d'exemple, la gestion des déchets, de l'eau, des transports ne peuvent être envisagées qu'au travers de différents groupements / association géographiques, politiques ou administratifs.

Les Municipaux sont très satisfaits de travailler en relations plus ou moins fréquentes avec les différentes associations intercommunales.

Leur avis est assez souvent écouté, voire suivi. Il ne semble pas qu'il y ait un manque de communication entre les différents membres qui nécessite une réorganisation de l'état actuel. Tout au plus on peut déplorer une plus grande difficulté de contrôle démocratique quand une décision est prise par une association et par délégation de compétences aux Municipaux.

Les solutions :

La commission ne se sent pas autorisée à proposer d'autres solutions d'associations que celles existantes. Elle constate qu'une éventuelle fusion avec des communes voisines ne réduirait en rien le travail de la Municipalité. Elle permettrait tout au plus d'engager peut-être un ou plusieurs techniciens communaux supplémentaires qui pourraient soulager les Municipaux.

Une fusion de communes répond plus aux besoins de synergies dans le cadre des différents services communaux (voirie, administration, domaine technique), mais ne résoudrait pas les problèmes qui touchent à un environnement plus large (transport, déchets, écoles, cours d'eau, police, SDIS). Le nombre d'associations différentes montre que même s'il y avait fusion, le pouvoir de décision de la commune ne serait pas significativement amélioré.

Si nos Municipaux ont beaucoup de travail dans le cadre de leurs relations intercommunales et associatives, néanmoins ils bénéficient clairement des ressources apportées par les

Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

différents partenaires et ne sauraient s'en passer. Il s'agit de voir ces associations et sociétés comme des aides efficaces et indispensables à la gestion d'une commune et non comme une entrave à la liberté de manœuvre d'une Municipalité.

Le président :

Raphaël Bugnon

La rapporteuse :

Annick Péguiron

Annexe :

Analyse des résultats :

Un exemple du questionnaire et le tableau des résultats.

Certains nombres écrits sont le résultat d'une moyenne exprimée par les Municipaux.

Associations ou sociétés dont Cheseaux-sur-Lausanne fait partie

Nom et but	Forme	Nb. de commune	Représentation	Adhésion obligatoire pour répondre à une loi, un règlement ou une directive?	Nombre de séances	Le municipal peut-il se faire représenter par un employé communal	Le droit de vote peut-il être délégué ?	Durée moyenne de chaque séance (en h)	Durée moyenne de chaque séance, y compris le trajet et les à-côtés (en h)	Durée totale annualisée (en h)	Cette association est-elle utile à la commune de Cheseaux ?	Cette association est-elle bénéfique au travail de municipal ?	La représentativité de la commune est-elle correcte ?	Le pouvoir de décision de la commune est-il respecté ?	La commune est-elle suivie dans ces propositions ?	Remarques
AJENOL - Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois	Association art 60 CC	7	Municipal des affaires sociales		6	non	non	2.5	6	36	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	Plutôt oui	
APROMAD - Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Association art 60 CC	67	Municipal des affaires sociales	oui	1	non	non	2	3	3	Toujours	Plutôt non	Toujours	Plutôt oui		essentiel pour les soins à domicile
ARASPE - Association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens	Association de communes art. 112 LC	49	1 municipal au conseil intercommunal	oui	2	non	non	2	3	6	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt oui	Plutôt oui		gestion des CSR
ARASPE - Association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens	Association de communes art 112 LC	49	1 municipal au comité de direction	oui	14	non	non	2	2.5	35	Toujours	Toujours	Toujours	Plutôt oui		gestion des CSR
ARCOS - Association "Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise"	Association art 60 CC	67	Municipal des affaires sociales	oui	1	non	non	2	3	3	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt oui			Réseau de soins
ASIGOS Association intercommunale pour la construction et la gestion des bâtiments scolaires de l'arrondissement scolaire secondaire de Prilly	Association de communes art 112 LC	7	Municipal des écoles au comité de direction	oui	6	non	non	2	3.5	21	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui		
Assoc. Des structures d'accueil familial de Jour Ch-Ro - Bo - Bo - Su	Association art 60 CC	5	Municipal au comité	oui	4	non	non	2	3	12	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours		Caisse centrale + demande SPJ
Association La Galpette - accueil de jour des enfants	Association art 60 CC	4	Municipal des affaires sociales au comité		5	non	non	2	8	40	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours		GESTION DE L'ACCUEIL DE JOUR
Association La Galpette - accueil de jour des enfants	Association art 60 CC	4	Municipal pour travail administratif							200						
AVDC Association vaudoise des communes déléguées	Association art 60 CC	90	Municipal de la police		2	non	oui	2	3	6	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui		défense des communes / police cantonale
BOIPAC	Société Coopérative	197 membres	Municipal des forêts - Assemblée générale		1	non	non	2	3	3	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non		
Bureau vaudois d'adresse BVA	S.A.		1 Municipal - Assemblée générale													

Associations ou sociétés dont Cheseaux-sur-Lausanne fait partie

Nom et but	Forme	Nb. de commune	Représentation	Adhésion obligatoire pour répondre à une loi, un règlement ou une directive?	Nombre de séances	Le municipal peut-il se faire représenter par un employé communal	Le droit de vote peut-il être délégué ?	Durée moyenne de chaque séance (en h)	Durée moyenne de chaque séance, y compris le trajet et les à-côtés (en h)	Durée totale annualisée (en h)	Cette association est-elle utile à la commune de Cheseaux ?	Cette association est-elle bénéfique au travail de municipal ?	La représentativité de la commune est-elle correcte ?	Le pouvoir de décision de la commune est-il respecté ?	La commune est-elle suivie dans ces propositions ?	Remarques
CIGM Centre international de glace de Malley	S.A.	27	Municipal des sports - Assemblée générale	oui	1	non	non	2	3	3	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt oui	Plutôt oui	
CISTEP Commission intercommunale Station épuration de Vidy	Convention entre communes	13	Municipal à la commission technique	oui	4	non	oui	2	4	16	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt non	Gestion de l'eau
Commission intercommunale des Services industriels de Lausanne	Contrat de droit administratif	variable selon les prestations	Municipal des travaux	oui	2	oui	oui	1.5	2.5	5	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt non	
CRIDEC - Société de ramassage et d'identification de déchets spéciaux	S.A.	202	Municipal de la voirie - Assemblée générale		1	non	non	2	3	3	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non	
Etablissement scolaire de la Chamberonne	Entente intercommunale art 109a LC	4	Municipal des écoles	oui	4	non	non	3	4	16	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	Contrôle du fonctionnement
Etablissement scolaire de la Chamberonne	Entente intercommunale art 109a LC	4	Syndic	oui	4	non	non	3	4	16	Toujours	Plutôt oui	Plutôt oui	Toujours	Plutôt oui	Contrôle du fonctionnement
Fondation Primeroche EMS régional	Fondation	4	1 municipal au Conseil de Fondation		6	non	oui	2	4	24	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Partic au Conseil de fondation
L.E.B, compagnie ferroviaire	S.A.	11	1 municipal assemblée générale - au CA, représentation en allemande avec Romanel		1	non	oui	2	4	4	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Transport
La Forêtère Coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	Société Coopérative	255	Municipal des forêts - Assemblée générale	oui	1	oui	oui	3	5	5	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	
Lausanne Région	Association art 60 CC	29	1 municipal dans activités sportives		4	non	non	2.5	3	12						Info + obj régionaux
Lausanne Région	Association art 60 CC	29	1 municipal dans dépendances et prévention		5	oui	oui	2	4	20	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Toujours	Plutôt oui	Info + obj régionaux
Lausanne Région	Association art 60 CC	29	1 municipal dans formation et emploi des jeunes		7	non	non	2	4	28	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Toujours	Plutôt oui	Info + obj régionaux
Lausanne Région	Association art 60 CC	29	Syndic et 1 municipal à l'assemblée générale		2	non	oui	2.5	4	16	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Info + obj régionaux
Lausanne Région secteur Nord	Secteur de Lausanne Région	12	Syndic		2	non	oui	2	3.5	7	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Préparation des sujets de l'AG
ORPC de Lausanne district	Association de commune art 112 LC	6	Municipal de la police	oui	4	non	oui	2	3	12	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt non	Convention légale
PALM - Projet d'agglomération Lausanne-Morges	Convention communes-canton	26	Syndic et un municipal à l'AG		2	non	oui	3	4	16	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt non	Développement de l'agglomération + et -

Associations ou sociétés dont Cheseaux-sur-Lausanne fait partie

Nom et but	Forme	Nb. de commune	Représentation	Adhésion obligatoire pour répondre à une loi, un règlement ou une directive?	Nombre de séances	Le municipal peut-il se faire représenter par un employé communal	Le droit de vote peut-il être délégué ?	Durée moyenne de chaque séance (en h)	Durée moyenne de chaque séance, y compris le trajet et les à-côtés (en h)	Durée totale annualisée (en h)	Cette association est-elle utile à la commune de Cheseaux ?	Cette association est-elle bénéfique au travail de la commune municipale ?	La représentativité de la commune est-elle correcte ?	Le pouvoir de décision de la commune est-il respecté ?	La commune est-elle suivie dans ces propositions ?	Remarques
Romandé Energie	S.A.		1 Municipal - Assemblée générale		1	non	non	2.5	4	4	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Toujours		info politique énergétique
SAPJV Société autotransports du pied du Jura Vaudois	S.A.		1 Municipal - Assemblée générale		1	oui	oui	1	2.5	2.5	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	
SDIS - Service de défense incendie et secours	Entente intercommunale art 109a LC	4+ Vemand	Municipal de la police à la commission du feu	oui	6	non	non	2	3	18	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	
SDNL - Schéma Directeur Nord-lausannois	Convention communes-canton	12	Syndic membre du GROFIL		4	non	non	2	3	12	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Echanges d'info + mesures de coordination
SDNL - Schéma Directeur Nord-lausannois	Convention communes-canton	12	un municipal membre du GROFIL		4	non	non	2	3	12	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Toujours	Plutôt oui	Echanges d'info + mesures de coordination
SDNL - Schéma Directeur Nord-lausannois	Convention communes-canton	12	Syndic membre du Bureau		11	non	non	3	5	55	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Echanges d'info + mesures de coordination
SDNL - Schéma Directeur Nord-lausannois	Convention communes-canton	12	1 municipal au Groupe Ecoleset garderie		2	non	non	3	3	6	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Echanges d'info + mesures de coordination
Stand de Vemand	Convention avec Lausanne	2	Municipal des sports	oui	0											
Sucrierie d'Aarberg	S.A.		Assemblée générale (pas de déplacement)													
Triage forestier intercommunal de la Venoge	Association de droit public	15	Municipal des forêts au comité,	oui	9	non	non	2	3	27	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	
Triage forestier intercommunal de la Venoge	Association de droit public	15	1 municipal assemblée générale	oui	2	non	non	2	3	6	Toujours	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	
UCV - Union des communes vaudoises	Association art 60 CC	287	Deux municipaux à l'assemblée générale.		1	non	oui	2	4	8	Plutôt non	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt non	Plutôt non	Consultation VD + défense des communes
UCV - Union des communes vaudoises	Association art 60 CC	287	1 municipal à "Invoilées"		1	non	non	2.5	4	4	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt non	Plutôt non	Consultation VD + défense des communes
UCV - Union des communes vaudoises	Association art 60 CC	287	Syndic au Conseil des 50.		4	non	non	3	4	16	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Consultation VD + défense des communes
UCV - Union des communes vaudoises	Association art 60 CC	287	1 municipal à Bourgs et villages		4	non	non	3	4	16	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Consultation VD + défense des communes
VALORSA Elimination des déchets	S.A.	101	1 Municipal - Assemblée générale	oui	1	non	oui	2	4	4	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	
VALORSA Elimination des déchets	S.A.	101	1 Municipal au conseil d'administration	oui	13	non	non	4	5	65	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	Plutôt oui	